



Je suis chauffeur mon employeur veut me faire nettoyer le dépôt

Par **arnaud33**, le **09/07/2012** à **16:17**

Bonjour,

Voilà, je suis chauffeur-livreur. On m'envoie emmener un camion en réparation. Comme je devrais revenir plus tôt, pour faire passer le temps, mon employeur me demande de nettoyer le dépôt.

A la base je suis chauffeur-livreur, je vois pas pourquoi je devrais nettoyer le dépôt. Suis-je obligé de faire ce qu'on me demande. Merci de m'orienter, parce que là franchement ça va pas le faire

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **19:05**

Bonjour,

Vous pourriez refuser d'accomplir des tâches trop éloignées de votre qualification mais en prenant toutes les précautions possibles pour que l'employeur ne vous accuse pas d'insubordination...

Par **arnaud33**, le **09/07/2012** à **19:09**

oui mais quels précautions prendre? Parce qu'il est évident que j'ai pas signé pour sa. C'est abusé je trouve, surtout quand je vois la secrétaire qui à vraiment pas grand chose à faire, et qu'on nous demande à nous de passer la machine. Donc je veux bien refuser, c'est ce que je m'apprêtais à faire quoi qu'il arrive, mais quels précautions prendre

Par **P.M.**, le **09/07/2012** à **19:20**

Déjà, vous pourriez exiger que l'ordre vous soit confirmé par écrit, ce qui vous permettrait de le contester...

Par ailleurs, je ne pense pas que ce serait à la secrétaire de faire plus un tel travail et même si elle acceptait de le faire que ça vous créerait une obligation d'en faire autant...

Par **arnaud33**, le **09/07/2012** à **19:42**

Merci pour votre réponse qui sont d'ailleurs toujours précise, avec quand il y à, l'article de loi équivalent. C'est vrai que beaucoup de personne ne connaisse pas trop les lois et ils se font avoir, mais depuis quelques temps, j'ai décidé de pousser les choses et d'en savoir un peu plus. D'ailleurs au nivo de ma boite, je vais leur demander la convention collective. De plus par la suite, j'aurai besoin de vous pour un CIF, quelques précisions que vous devez à mon avis avoir, en tout cas merci encore pour tout et au nom de tous

Par **janus2fr**, le **10/07/2012** à **08:03**

Bonjour,

Il y a le droit d'un coté et la vie en entreprise de l'autre.

Il est assez courant, surtout dans des petites entreprises, de faire parfois quelques tâches éloignées de son poste. Faut t-il aussitôt partir en guerre ?

Personnellement, responsable d'un bureau d'étude, il m'arrive comme tout le monde de donner la main pour décharger un camion quand il n'y a pas assez de monde, ou pour aller livrer un équipement, autant de tâches qui ne sont pas les miennes. Mais franchement, je n'y vois pas là grand malheur...

Par **P.M.**, le **10/07/2012** à **08:57**

Bonjour,

J'espère que pour décharger un camion, vous avez des chaussures de sécurité que peut-être même vous vous êtes offertes...

Ce qui est mieux c'est d'embaucher pour que chacun soit utilisé au mieux de ses compétences car je ne suis pas sûr qu'il soit très rentable d'utiliser des personnes plus qualifiées pour faire des travaux de manoeuvre ou d'entretien...

En tout cas, je pensais que nous étions sur un forum juridique pour répondre dans ce sens sans avoir besoin d'intervenir dans la réflexion de chacun et de leur indiquer ce qu'ils doivent faire ou pas, la décision appartenant à chacun en connaissance de cause...

Par **celclo**, le **10/07/2012** à **10:19**

Oui ok avec votre réponse, chacun fait ce qu'il veut mais parfois il faut être un peu conciliant. J'en conviens une fois n'est pas coutume. J'ai été à la tête d'entreprise de plus de 200 ouvriers et sachez que cela n'a pas toujours été facile. Je comprends aussi bien le point de vue de l'employé que celui du patron. En tout état de cause le patron ne doit pas non plus abuser et c'est la meilleure des solution. L'interlocuteur en question ne suggérait-il pas que cela soit la secrétaire qui fasse ce travail et non lui.... Je suis idiot mais c'est ce que j'avais compris.

Pensez à l'avenir....faites les choses en règle c'est la meilleure des solutions et attirez

l'attention du patron qu'il y pense dans l'avenir
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **10/07/2012 à 11:03**

[citation]En tout cas, je pensais que nous étions sur un forum juridique pour répondre dans ce sens sans avoir besoin d'intervenir dans la réflexion de chacun et de leur indiquer ce qu'ils doivent faire ou pas, la décision appartenant à chacun en connaissance de cause...[/citation]

Vous pensez, et c'est votre droit !

Mais acceptez, de temps en temps, que d'autres pensent un peu différemment !

Un forum est aussi fait pour confronter les points de vue sans pour autant toujours vouloir avoir raison !

Mes propos, d'ailleurs, ne s'adressaient pas à vous...

Par **P.M.**, le **10/07/2012 à 14:39**

[citation]Vous pensez, et c'est votre droit !

Mais acceptez, de temps en temps, que d'autres pensent un peu différemment !

Un forum est aussi fait pour confronter les points de vue sans pour autant toujours vouloir avoir raison !

Mes propos, d'ailleurs, ne s'adressaient pas à vous...[/citation]

Si j'ai pensé à tort que nous étions sur un forum juridique, votre rectification prendrait toute sa valeur...

Vous pouvez souffrir aussi que je recadre mes propos dans celui qu'il convient et d'ailleurs c'est ce qui avait semblé satisfaire l'intéressé mais peut être est-ce ce qui vous a chagriné...

Votre intervention venant après, cela semblait être comme une contestation de leur esprit mais vous êtes libre de tenir des discussions de comptoir en faisant par de votre propre expérience que tout le monde devrait suivre comme exemple et comme devant être une pratique généralisée, on pourrait même inverser les rôles que la responsable de bureau d'étude fasse le manoeuvre et que le manoeuvre fasse des études au titre de la polyvalence nécessaire et pour le bonheur de tous...

Il semblait cependant que votre propos était assez tranché pour le définir comme celui de la raison...

Lorsque l'on veut s'adresser en particulier à une personne, il y a les messages privés...

Je sais qu'il y a aussi des forums que certains affectionnent ou l'on traîte en permanence d'autre chose que du juridique et vous semblez les préférer...

[citation]Et bien...que ce chauffeur n'accepte que de faire le chauffeur. Il a sans doute raison.... il y a des lois....mais parfois "sans que l'employeur n'abuse" ne faut-il pas essayer de participer à la vie de la société ? et s'il y a abus alors là, oui, défendez vous

Cordialement à tous[/citation]

J'en suis tout à fait d'accord mais j'ai voulu mettre aussi l'accent sur le risque d'accident du travail et même de surveillance inexistante par le Médecin du Travail...

Encore une fois, à mon avis, le rôle d'un forum juridique est d'informer chacun de ses droits et ensuite chacun peut agir librement en connaissance de cause...

Je pense aussi qu'il y a d'autres manières de faire participer les salariés à la vie de

l'entreprise qu'en leur faisant décharger les camions ou nettoyer les locaux...